



Comité de pilotage

PV

26.02.2021

PRÉSIDENTS	Kristian Vanderwaeren (AGD&A) et Abram Op de Beeck (BASF pour la FEB)
SECRÉTAIRE	Sophany Ramaen (secrétariat du Forum national)
PRÉSENTS	Kristian Vanderwaeren (AGD&A), Sophany Ramaen (AGD&A), Abram Op de Beeck (BASF pour la FEB), Jessy Van Aert (EVONIK pour ESSENSCIA), Jan Van Wesemael (Alfaport – Voka), Dorothy Cardoen (AGD&A), Kurt Verhaeren (Comeos), Marc Wouters (Total pour Fédération pétrolière), Joëlle Delvaux (AGD&A), Luc Van De Velde-Poelman (AGD&A), Kevin Verbelen (Agoria), Chris De Clerck (AGD&A), Jef Hermans (Portmade pour Forward Belgium)
EXCUSÉS	Pierre De Borggraef (AGD&A), Werner Rens (AGD&A), Bart Engels (AGD&A), Liesbet Fransen (AGD&A)

Point 1 de l'ordre du jour : points d'action de la réunion précédente

État de la situation « Compétence professionnelle »

Luc Van De Velde-Poelman présente l'arrêté ministériel (AM) sur la reconnaissance des formations douanières. Cet AM a été publié. Il a pour champ d'application les représentants en douane.

Le secteur privé demande s'il y aura des formations adaptées pour d'autres catégories professionnelles, comme les AEO et les agents maritimes. En ce qui concerne les agents maritimes, s'ils n'exercent pas d'activités en tant que représentants en douane, ils ne doivent pas suivre cette formation. S'ils veulent être enregistrés en tant que représentants en douane, ils devront alors suivre la formation complète. En ce qui concerne les AEO, la première étape était de publier cet AM et de reconnaître les formations douanières pour les représentants en douane. L'objectif est de commencer l'exercice pour les AEO. Cela va de pair avec l'adaptation de l'arrêté royal en la matière.

L'évaluation par rapport au « Competency Framework » de l'UE sera effectuée par le service Formation de l'AGD&A. L'AGD&A a choisi de laisser la liberté aux formateurs en n'imposant pas un programme de formation trop strict. Le but était plutôt de donner un canevas de formation.

Kristian Vanderwaeren ajoute qu'une bonne base est importante et qu'il ne peut y avoir d'érosion de la matière. Il soutient la proposition de commencer l'analyse pour les AEO.

Le secteur privé demande comment se déroule le processus de demande et de reconnaissance.

Le service Formation enverra une communication durant la première quinzaine de mars aux formateurs qui se sont inscrits en 2019. Cette communication sera également diffusée sur le site Internet du Forum national, sur le site Internet de l'AGD&A et dans la newsletter du Forum national. Cette communication mentionnera la procédure (pas de date limite pour l'envoi des candidatures) et les documents nécessaires pour l'évaluation, sur la base des critères de l'AM. Les premières candidatures seront traitées en premier. La formation ne doit pas avoir lieu en présentiel (compte tenu des circonstances actuelles), mais tous les thèmes et le nombre d'heures doivent en revanche être respectés. Toute question éventuelle peut être adressée au service Formation : da.training@minfin.fed.be.

État de la situation « Catalogue des amendes »

Le catalogue des amendes est prêt et en cours de traduction ; la publication est prévue la semaine prochaine.

NOUVEAU POINT D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Envoyer le catalogue des amendes au secrétariat du Forum national pour publication	Luc Van De Velde-Poelman	15.03.2021

Projet « Digital Gateway2Government »

Tout d'abord, une partie qui souhaite réaliser des projets (développer des applications) doit se manifester. Eric Verlinden a transmis au secrétariat du Forum national les coordonnées des parties qui devraient être impliquées dans le groupe de travail Nafora à mettre en place. Les *convenors* du GT Opérations n'ont pas encore pris contact avec les *Port Community Systems* (PCS).

Chris De Clerck fait savoir qu'il a eu une réunion avec les PCS. Comme le caractère contraignant, tel que mentionné dans le document de vision sur les PCS, va maintenant disparaître, les PCS réfléchissent au modèle de financement. La suspension du caractère contraignant de travailler par l'intermédiaire des PCS s'explique par le fait que, dans les conditions économiques difficiles actuelles, le moment n'est pas idéal pour imposer des obligations supplémentaires aux entreprises. En outre, des réserves ont été émises sur le principe d'égalité. L'obligation de fournir des informations par voie numérique demeure, seule la manière de le faire change. Il n'est donc plus obligatoire de passer par les PCS, mais il est également possible de se mettre directement en relation avec la douane.

NOUVEAU POINT D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Transmettre la mise à jour du document de vision sur les PCS au secrétariat du Forum national pour publication	Chris De Clerck	15.03.2021

Reporting AEO PLDA

Pour des raisons de confidentialité des données, la case 14 (déclarant) ne pourrait pas être reprise dans le reporting. Cette question sera examinée en interne.

Pour les personnes présentes, c'est surtout la case 14 qui est importante. Des éléments de données supplémentaires ne sont pas nécessaires pour l'instant. Les données de la case 44 ne peuvent pas être fournies, car cela alourdirait trop le reporting.

NOUVEAU POINT D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Reporting AEO : donner un feed-back sur la case 14	Chris De Clerck	23.04.2021

Point 2 de l'ordre du jour : nouvelle diffusion d'informations concernant le « projet de loi sur le fonctionnement du Parquet européen » par le biais du Forum national ?

En décembre, une proposition de loi a été déposée qui transpose le fonctionnement du Parquet européen en droit belge. Le Parquet européen peut citer directement en justice dans des dossiers de fraude.

Les membres du Comité de pilotage sont invités à une réunion à ce sujet le lundi 1^{er} mars. Lors de cette réunion, il sera notamment discuté de la manière dont un séminaire peut être organisé sur la politique de sanctions.

Point 3 de l'ordre du jour : bref état de la situation dans les groupes de travail

Consolidations

La dernière réunion a eu lieu le 11 janvier, [voir PV](#). Stef Debeuf, *convenor* de l'AGD&A, a rédigé un projet d'autorisation pour travailler avec des scellés commerciaux approuvés, dans le cadre d'une procédure de consolidateur agréé. Jan Hendrickx est le *convenor* du secteur privé. La prochaine réunion aura lieu le 6.04.

Brexit

La dernière réunion a eu lieu le 18 janvier, [voir PV](#). Les membres du Comité de pilotage demandent que ce groupe de travail se réunisse le plus rapidement possible, car il y a de nombreux problèmes avec des documents T non apurés.

Software providers

La dernière réunion a eu lieu le 20 janvier, [voir PV](#).

L'e-globalisation est prête pour sa mise en production. Dès que l'autorisation de Scania, l'un des pilotes, aura été adaptée, elle pourra être mise en production. Le calendrier prévu pour le déploiement de l'e-globalisation peut être maintenu. La prochaine séance d'information à ce sujet aura lieu le mercredi 3 mars. Les pilotes partageront leurs expériences. Chris De Clerck ne s'attend pas à des problèmes de capacité avec PLDA. Il attend le feed-back de Johan Van Dingenen sur le MoU et la séance d'information sur le MASP.

Communication & Marketing

La dernière réunion a eu lieu le 19 janvier, [voir PV](#). La prochaine réunion est prévue le jeudi 1^{er} avril.

Point 4 de l'ordre du jour : proposition de nouveau logo



Le logo a été réalisé par Marc Wouters. Le service Communication l'adaptera au format souhaité. Les modèles de PV et le site Internet seront ensuite adaptés.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 23 avril à 13 h 30.